

					9	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N° 0833.432.809	P.	U.	D.		CONSO 1

**COMPTES CONSOLIDÉS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN
VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE ~~OU DU CONSORTIUM~~^{1 2} :

Aspiravi Holding

Forme juridique: **SA**

Adresse: **Vaarnewijkstraat**

N°: **17**

Code postal: **8530**

Commune: **Harelbeke**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de Commerce de **Gent, division Kortrijk**

Adresse Internet³ :

Numéro d'entreprise **0833.432.809**

COMPTES CONSOLIDÉS **EN MILLIERS D'EUROS**⁴

communiqués à l'assemblée générale du **28/04/2021**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du **1/01/2020** au **31/12/2020**

Exercice précédent du **1/01/2019** au **31/12/2019**

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~¹ identiques à ceux publiés antérieurement

Documents joints aux présents comptes consolidés:

À COMPLÉTES SI LES COMPTES CONSOLIDÉS SONT DÉPOSÉS PAR UNE FILIALE BELGE

Dénomination de la filiale belge déposante (*article 3:26, § 2, 4°, a) du Code des sociétés et des associations*)

Numéro d'entreprise de la filiale belge déposante

Nombre total de pages déposées: **39**

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

objet: 5.3, 5.4, 5.8.2, 5.8.3, 5.8.4, 5.8.5, 5.9.4, 5.10.1, 6, 7, 8, 9

Signature
(nom et qualité)

Mark Vanleeuw

Voorzitter van de Raad van Bestuur

Signature
(nom et qualité)

Stephan Claerhout

Bestuurder

¹ Biffer la mention inutile.

² En cas de consortium, remplir la section CONSO 5.4.

³ Mention facultative.

⁴ Adapter la devise et l'unité au besoin.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS OU GÉRANTS DE L'ENTREPRISE
CONSOLIDANTE ET DES COMMISSAIRES AYANT CONTRÔLÉ LES
COMPTES CONSOLIDÉS****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE avec mention des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction

Van de Walle Rik

Koning Boudewijnstraat 130, 8520 Kuurne, Belgique
Fonction : Personne déléguée à la gestion journalière
Mandat : 1/07/2020

Claerhout Stephan

Kleistraat 4, 8820 Torhout, Belgique
Fonction : Administrateur
Mandat : 25/01/2011- 26/04/2023

de Hemricourt de Grunne Thierry

Waterkastelenstraat 1, 3740 Bilzen, Belgique
Fonction : Administrateur
Mandat : 18/06/2013- 26/04/2023

Dumst Guy

Achter de Kapel 1, 3440 Zoutleeuw, Belgique
Fonction : Administrateur
Mandat : 26/04/2017- 26/04/2023

Vanleeuw Mark

Lepelstraat 25, boîte 1, 3540 Herk-de-Stad, Belgique
Fonction : Président du Conseil d'Administration
Mandat : 25/06/2019- 26/04/2023

Coonen Tony

Trekschurenstraat 237, 3500 Hasselt, Belgique
Fonction : Administrateur
Mandat : 25/06/2019- 26/04/2023

Brepoels Frieda

Brabantsestraat 13, 3740 Bilzen, Belgique
Fonction : Administrateur
Mandat : 25/06/2019- 26/04/2023

Vancoillie Antoon

Nieuwstraat 11B, 8610 Kortemark, Belgique
Fonction : Administrateur
Mandat : 25/06/2019- 26/04/2023

Defieuw Kevin

Heulestraat 35, 8560 Gullegem, Belgique
Fonction : Administrateur
Mandat : 25/06/2019- 26/04/2023

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET REVISEURS D'ENTREPRISES (suite de la page précédente)

Vlietinck Sven

Ketsstraat 35, 2140 Borgerhout (Antwerpen), Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 27/08/2019- 26/04/2023

EY bedrijfsrevisoren SRL 0446.334.711

Pauline van Pottelsberghelaan 12 , 9051 Sint-Denijs-Westrem, Belgique

Mandat : 29/04/2020- 26/04/2023

Numéro de membre: B 00160

Représenté par

1. Boelens Francis, Numéro de membre : B 00951
Keuzemeers 14, 9031 Drongen, Belgique

COMPTES CONSOLIDÉS

BILAN CONSOLIDÉ APRÈS RÉPARTITION⁵

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	5.7	20	3	5
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	685.290	733.069
Immobilisations incorporelles	5.8	21	299	244
Ecarts de consolidation positifs	5.12	9920	4.117	22.809
Immobilisations corporelles	5.9	22/27	654.367	690.560
Terrains et constructions		22	2.453	2.029
Installations, machines et outillage		23	629.652	644.047
Mobilier et matériel roulant		24	224	106
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	7	8
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	22.031	44.370
Immobilisations financières	5.1 - 5.4/5.10	28	26.507	19.456
Sociétés mises en équivalence	5.10	9921		
Participations		99211		
Créances		99212		
Autres entreprises	5.10	284/8	26.507	19.456
Participations		284	9.309	7.257
Créances		285/8	17.198	12.199

⁵ Article 3:114 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations

	Ann	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	288.641	269.986
Créances à plus d'un an		29	36.776	39.007
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	36.776	39.007
Impôts différés		292		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	15.079	18.406
Stocks		30/36	15.079	18.406
Approvisionnements		30/31	158	173
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33	8.017	5.049
Marchandises		34	6.904	13.184
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	54.527	60.067
Créances commerciales		40	42.514	49.814
Autres créances		41	12.013	10.253
Placements de trésorerie		50/53	118.174	48.221
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	118.174	48.221
Valeurs disponibles		54/58	52.973	95.094
Comptes de régularisation		490/1	11.112	9.191
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	973.934	1.003.060

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	242.626	235.354
Apport ⁶		10/11	239.201	239.201
Capital		10	239.201	239.201
Capital souscrit		100	239.201	239.201
Capital non appelé		101		
En dehors du capital		11		
Primes d'émission		1100/10		
Autres		1109/19		
Disponible		110		
Indisponible		111		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves consolidées (+)/(-)	5.11	9910	899	-7.478
Écarts de consolidation négatifs	5.12	9911		
Imputations des écarts de consolidation		99201		
Écarts de conversion (+)/(-)		9912	97	1.247
Subsides en capital		15	2.429	2.384
INTÉRÊTS DE TIERS				
Intérêts de tiers		9913	48.257	44.463
PROVISIONS, IMPÔTS DIFFÉRÉS ET LATENCES FISCALES				
Provisions pour risques et charges		160/5	13.205	11.348
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162	2.987	2.263
Obligations environnementales		163	10.218	9.085
Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés et latences fiscales	5.6	168	19.949	19.215

⁶ Somme des rubriques 10 et 11 ou des rubriques 110 et 111.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	649.897	692.680
Dettes à plus d'un an	5.13	17	536.446	577.412
Dettes financières		170/4	536.446	577.403
Emprunts subordonnés		170	90.853	100.925
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	445.593	476.478
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		9
Dettes à un an au plus	5.13	42/48	104.882	107.735
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	67.463	67.481
Dettes financières		43	1.400	4.101
Etablissements de crédit		430/8	1.400	4.101
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	15.846	18.828
Fournisseurs		440/4	15.846	18.828
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	4.206	3.336
Impôts		450/3	3.358	2.424
Rémunérations et charges sociales		454/9	848	912
Autres dettes		47/48	15.967	13.989
Comptes de régularisation		492/3	8.569	7.533
TOTAL DU PASSIF		10/49	973.934	1.003.060

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ (ventilation des résultats d'exploitation en fonction de leur nature)⁷

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	226.615	234.284
Chiffre d'affaires	5.14	70	217.820	232.661
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)(+)/(-)		71	1.997	-4.332
Production immobilisée		72	1.505	
Autres produits d'exploitation		74	4.888	3.913
Produits d'exploitation non récurrents	5.14	76A	405	2.042
Coût des ventes et des prestations		60/66A	145.277	143.750
Approvisionnements et marchandises		60	34.615	36.595
Achats		600/8	28.165	46.577
Stocks: réduction (augmentation)(+)/(-)		609	6.450	-9.982
Services et biens divers		61	38.482	37.104
Rémunérations, charges sociales et pensions(+)/(-)	5.14	62	7.877	7.164
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	61.254	59.298
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)		631/4		-71
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)		635/8	2.157	2.116
Autres charges d'exploitation		640/8	891	399
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Amortissements sur écarts de consolidation positifs		9960		
Charges d'exploitation non récurrentes	5.14	66A	1	1.145
Bénéfice (Perte) d'exploitation(+)/(-)		9901	81.338	90.534

⁷ Les résultats d'exploitation peuvent aussi être classés selon leur destination (en vertu de l'article 3:149, § 2 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et associations).

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	4.462	5.505
Produits financiers récurrents		75	4.448	5.505
Produits des immobilisations financières		750	2.874	4.083
Produits des actifs circulants		751	1.074	998
Autres produits financiers		752/9	500	424
Produits financiers non récurrents	5.14	76B	14	
Charges financières		65/66B	38.484	41.607
Charges financières récurrentes		65	38.484	41.607
Charges des dettes		650	19.595	22.677
Amortissements sur écarts de consolidation positifs ..		9961	18.692	18.692
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	197	238
Charges financières non récurrentes	5.14	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts(+)/(-)		9903	47.316	54.432
Prélèvements sur les impôts différés et latences fiscales		780		
Transfert aux impôts différés et latences fiscales		680	865	1.627
Impôts sur le résultat(+)/(-)		67/77	11.850	13.687
Impôts	5.14	670/3	11.943	13.790
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77	93	103
Bénéfice (Perte) de l'exercice(+)/(-)		9904	34.601	39.118
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence (+)/(-)		9975		
Résultats en bénéfice..... (+)		99751		
Résultats en perte..... (-)		99752		
Bénéfice consolidé (Perte consolidée) (+)/(-)		9976	34.601	39.118
Part des tiers dans le résultat..... (+)/(-)		99761	11.385	12.304
Part du groupe dans le résultat		99762	23.216	26.814

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/ E2/E3/E4) ^{8 9}	Fraction du capital ou de l'apport détenue (en %) ¹⁰	Variation du % de détention du capital ou de l'apport (par rapport à l'exercice précédent) ¹¹
Aspiravi SA Vaarnewijkstraat 17 8530 Harelbeke Belgique 0477.518.825	G	84,90	0,00
Limburg Win(d)t SA Trichetheideweg 8 3500 Hasselt Belgique 0820.832.113	G	56,60	0,00
Lommel Win(d)t SA Trichterheideweg 8 3500 Hasselt Belgique 0559.893.403	G	56,60	0,00
A&S Energie SA Nieuwenhovestraat 5 8780 Oostrozebeke Belgique 0891.347.450 Eléments desquels résulte la direction conjointe: Aspiravi NV 49.9% Spano NV 50.1%	P	42,45	0,00
Vleemo SA Amsterdamstraat 18 2000 Antwerpen Belgique 0466.687.982 Eléments desquels résulte la direction conjointe: Aspiravi NV 50 % Polders Investeringsfonds NV 50 %	P	42,45	0,00

8 G. Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

E1 Mise en équivalence d'une société associée (article 3:124, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations)

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (article 3:98 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (article 3:99 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (article 3:124, alinéa 2 de l'arrêté royal précité).

9 Si une variation du pourcentage de détention du capital ou de l'apport entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

10 Fraction du capital ou de l'apport détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

11 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 (article 3:102 de l'arrêté royal précité).

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/ E2/E3/E4) ^{8 9}	Fraction du capital ou de l'apport détenue (en %) ¹⁰	Variation du % de détention du capital ou de l'apport (par rapport à l'exercice précédent) ¹¹
Vleemo II SA Amsterdamstraat 18 2000 Antwerpen Belgique 0466.687.982 Eléments desquels résulte la direction conjointe: Aspiravi NV 50 % Polders Investeringsfonds NV 50 %	P	42,45	0,00
Vleemo III SA Amsterdamstraat 18 2000 Antwerpen Belgique 0648.714.917 Eléments desquels résulte la direction conjointe: Aspiravi NV 50 % Polders Investeringsfonds NV 50 %	P	42,45	0,00
Groene Energie Haven Antwerpen SA Amsterdamstraat 8 2000 Antwerpen Belgique 0524.928.366 Eléments desquels résulte la direction conjointe: PIF 32.5% Aspiravi NV 47.5% Vleemo NV 20.0%	P	48,82	0,00
WIND AAN DE STROOM SA Sint-paulusplein 27 9120 Beveren-Waas Belgique 0848.096.932 Eléments desquels résulte la direction conjointe: Gemeentelijk Havenbedrijf Antwerpen 47% Maatschappij Linker Schelde Oever 28% Groene Energie Haven Antwerpen 25%	P	12,20	0,00

8 G. Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

E1 Mise en équivalence d'une société associée (article 3:124, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations)

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (article 3:98 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (article 3:99 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (article 3:124, alinéa 2 de l'arrêté royal précité).

9 Si une variation du pourcentage de détention du capital ou de l'apport entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

10 Fraction du capital ou de l'apport détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

11 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 (article 3:102 de l'arrêté royal précité).

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/ ⁸ E2/E3/E4) ⁹	Fraction du capital ou de l'apport détenue (en %) ¹⁰	Variation du % de détention du capital ou de l'apport (par rapport à l'exercice précédent) ¹¹
WIND AAN DE STROOM 2013 NV SA Sint-Paulusplein 27 9120 Beveren-Waas Belgique 0542.421.921 Eléments desquels résulte la direction conjointe: WIND AAN DE STROOM 99,9% GROENE ENERGIE HAVEN ANTWERPEN 0,1%	P	12,24	0,00
WIND AAN DE STROOM 2014 SA Sint-paulusplein 27 9120 Beveren-Waas Belgique 0505.845.102 Eléments desquels résulte la direction conjointe: WIND AAN DE STROOM 99,9% GROENE ENERGIE HAVEN ANTWERPEN 0,1%	P	12,24	0,00
Aspiravi International SA Vaarnewijkstraat 17 8530 Harelbeke Belgique 0665.755.639	G	84,90	0,00
Aspiravi Antillen SA Vaarnewijkstraat 17 8530 Harelbeke Belgique 0654.923.313	G	84,90	0,00
NuCuraçao Windparken SRL Hoogstraat 52 Willemstad Antilles néerlandaises	G	50,94	0,00

8 G. Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

E1 Mise en équivalence d'une société associée (article 3:124, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations)

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (article 3:98 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (article 3:99 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (article 3:124, alinéa 2 de l'arrêté royal précité).

9 Si une variation du pourcentage de détention du capital ou de l'apport entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

10 Fraction du capital ou de l'apport détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

11 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 (article 3:102 de l'arrêté royal précité).

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/ E2/E3/E4) ^{8 9}	Fraction du capital ou de l'apport détenue (en %) ¹⁰	Variation du % de détention du capital ou de l'apport (par rapport à l'exercice précédent) ¹¹
<p>NuCuraçao Windparken II BV S. Etr. Hoogstraat 52 Willemstrad Antilles néerlandaises</p> <p>Eléments desquels résulte la direction conjointe: Aspiravi NV 50% NuCapital Incorporated 50%</p>	P	42,45	0,00
<p>Aspiravi Offshore SA Vaarnewijkstraat 17 8530 Harelbeke Belgique 0477.948.593</p>	G	84,90	0,00
<p>Northwind SA Sint-Maartenstraat 5 3000 Leuven Belgique 0894.163.222</p> <p>Eléments desquels résulte la direction conjointe: Aspiravi Offshore NV 40% Parkwind NV 40% SUMMIT RENEWABLE ENERGY NORTHWIND LIMITED 40%</p>	P	33,96	0,00
<p>A&P Windservices SA Vaarnewijkstraat 17 8530 Harelbeke Belgique 0563.425.686</p> <p>Eléments desquels résulte la direction conjointe: Aspiravi Offshore 50% Parkwind 50%</p>	P	42,45	0,00

8 G. Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

E1 Mise en équivalence d'une société associée (article 3:124, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations)

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (article 3:98 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (article 3:99 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (article 3:124, alinéa 2 de l'arrêté royal précité).

9 Si une variation du pourcentage de détention du capital ou de l'apport entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

10 Fraction du capital ou de l'apport détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

11 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 (article 3:102 de l'arrêté royal précité).

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/ E2/E3/E4) ^{8 9}	Fraction du capital ou de l'apport détenue (en %) ¹⁰	Variation du % de détention du capital ou de l'apport (par rapport à l'exercice précédent) ¹¹
Cableco SCRL Vaarnewijkstraat 17 8530 Harelbeke Belgique 0631.913.428 Eléments desquels résulte la direction conjointe: Northwind NV 59.12% Nobelwind NV 40.88%	P	20,08	0,00
Aspiravi Offshore II SA Vaarnewijkstraat 17 8530 Harelbeke Belgique 0847.319.645	G	99,90	0,00
Aspiravi Energy SA Thor Park 8300 3600 Genk Belgique 0553.706.187	G	100,00	0,00
Aspiravi Trading SA Thor Park 8300 3600 Genk Belgique 0640.997.180	G	100,00	0,00
A&U Energie SA Vaarnewijkstraat 17 8530 Harelbeke Belgique 0686.841.954 Eléments desquels résulte la direction conjointe: Aspiravi NV 49.9 % Unilin BVBA 50.1 %	P	42,44	0,00

8 G. Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

E1 Mise en équivalence d'une société associée (article 3:124, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations)

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (article 3:98 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (article 3:99 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (article 3:124, alinéa 2 de l'arrêté royal précité).

9 Si une variation du pourcentage de détention du capital ou de l'apport entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

10 Fraction du capital ou de l'apport détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

11 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 (article 3:102 de l'arrêté royal précité).

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/ ⁸ E2/E3/E4) ⁹	Fraction du capital ou de l'apport détenue (en %) ¹⁰	Variation du % de détention du capital ou de l'apport (par rapport à l'exercice précédent) ¹¹
Rentel SA Buskruitstraat 3 8400 Oostende Belgique 0842.251.889 Eléments desquels résulte la direction conjointe:	P	12,50	0,00
Otary RS SA Buskruitstraat 3 8400 Oostende Belgique 0833.507.538 Eléments desquels résulte la direction conjointe:	P	12,50	0,00

8 G. Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

E1 Mise en équivalence d'une société associée (*article 3:124, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations*)

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (*article 3:98 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité*)

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (*article 3:99 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité*)

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (*article 3:124, alinéa 2 de l'arrêté royal précité*).

9 Si une variation du pourcentage de détention du capital ou de l'apport entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

10 Fraction du capital ou de l'apport détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

11 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 (*article 3:102 de l'arrêté royal précité*).

LISTE DES FILIALES EXCLUSIVES ET COMMUNES NON REPRISES
(en vertu de l'article 3:97 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations) ET DES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES NON MISES EN ÉQUIVALENCE
(en vertu de l'article 3:148 du même arrêté)

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Motif de l'exclusion (A, B, C, D ou E) ¹²	Fraction du capital ou de l'apport détenue (en %) ¹³	Variation du % de détention du capital ou de l'apport (par rapport à l'exercice précédent) ¹⁴
Imres Smart Greenenergy d.o.o. S. Etr. Zupana Zelimira b.b. 80101 Livno Bosnië-Herzégovine	A	50,00	50,00

12 Motif de l'exclusion à indiquer:

- A. Filiale d'importance négligeable
- B. Restrictions graves et durables affectant substantiellement l'exercice effectif du pouvoir de contrôle sur la filiale ou l'utilisation par celle-ci de son patrimoine
- C. Informations nécessaires à l'inclusion de la filiale dans la consolidation impossibles à obtenir sans frais disproportionnés ou sans délai injustifié
- D. Actions ou parts détenues dans la filiale exclusivement en vue de leur cession ultérieure
- E. Société associée si l'application de la mise en équivalence aurait un intérêt négligeable au regard du principe de l'image fidèle.

La mise en oeuvre d'exclusions (obligatoires ou facultatives) du périmètre implique des informations détaillées dans la section CONSO 5.5.

13 Fraction du capital ou de l'apport détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

14 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 (article 3:102 de l'arrêté royal précité).

CRITÈRES DE CONSOLIDATION ET MODIFICATIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Si ces informations sont d'importance significative, l'identification des critères qui président à la mise en oeuvre des méthodes de consolidation par intégration globale et proportionnelle et de la méthode de mise en équivalence ainsi que des cas, avec justification, où il est dérogé à ces critères (en vertu de l'article 3:156, l. de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations).

Consolidatiemethode:

De methode van integrale consolidatie wordt toegepast voor alle vennootschappen waarin de Holding een rechtstreekse of onrechtstreekse participatie van minstens 50%+1 heeft, met uitzondering van deze vennootschappen waarin in gevolge van de statuten, de Holding niet de bevoegdheid heeft om meer dan de helft van de bestuurdersmandaten in op te nemen.

Voor de overige bedrijven waarin de Holding een rechtstreekse en onrechtstreekse participatie van minstens 10%+1 heeft en zij een invloed van betekenis uitoefent op het beleid, wordt de proportionele methode toegepast.

Afsluitdatum:

De geconsolideerde jaarrekening wordt afgesloten op 31 december, afsluitingsdatum van de moederonderneming.

Herwerkingen en eliminaties:

De onderlinge vorderingen en schulden, evenals onderlinge kosten en opbrengsten van de in de consolidatie opgenomen ondernemingen via de integrale en de evenredige consolidatie worden geëlimineerd.

Consolidatieverschillen:

Deze verschillen worden geboekt op het moment van de verwerving van de deelnemingen. In tegenstelling tot hetgeen art. 141 van het KB dd. 30/01/2001 voorschrijft, worden de consolidatieverschillen afgeschreven over een periode van 10 jaar.

Renseignements qui rendent significative la comparaison avec les comptes consolidés de l'année précédente si la composition de l'ensemble consolidé a subi au cours de l'exercice une modification notable (*en vertu de l'article 3:102 de l'arrêté royal précité*).

RÈGLES D'ÉVALUATION

Relevé des critères d'importance significative ayant présidé à l'évaluation des différents postes des comptes consolidés, notamment les critères relatifs

- aux constitutions et aux ajustements d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions pour risques et charges ainsi qu'aux réévaluations (en vertu de l'article 3:156, VI.a. de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations)
- aux bases de conversion pour les montants qui sont ou qui, à l'origine, étaient exprimés dans une devise différente de celle dans laquelle les comptes consolidés sont libellés et pour les états comptables des filiales et des sociétés associées de droit étranger (en vertu de l'article 3:156, VI.b. de l'arrêté royal précité).

Oprichtingskosten en kosten van kapitaalverhoging

De oprichtingskosten en kosten van kapitaalverhoging worden geactiveerd afgeschreven over een periode van 5 jaar.

Immateriële vaste activa

De immateriële vaste activa worden gewaardeerd tegen aanschaffingswaarde en afgeschreven pro rata als volgt :

Licenties : 20% lineair

Goodwill gerealiseerd voor de aanvang van het boekjaar 2011 wordt volledig afgeschreven tegen het credit van het Eigen Vermogen.

Goodwill gerealiseerd vanaf 1 januari 2011 wordt a rato van 10% per jaar ten laste genomen van het boekjaar.

Materiële vaste activa

De materiële vaste activa worden gewaardeerd tegen aanschaffingswaarde, verhoogd in voorkomend geval met de intercalaire intresten. De bijkomende kosten op terreinen worden onmiddellijk afgewaardeerd.

Zelf geproduceerde materiële vaste activa worden gewaardeerd aan vervaardigingskost volgens de direct cost methode.

De afschrijvingen worden bepaald per rubriek.

Rollend materieel:20,00% lineair

Kantoormeubilair:10,00% lineair

Kantoormaterieel en informatica uitrusting33,33% lineair

Installaties en machines 6,67% lineair (15 j)

De materiële vaste activa worden in het jaar van aanschaf pro rata temporis afgeschreven.

Financiële vaste activa

De deelnemingen en aandelen worden opgenomen tegen hun aanschaffingswaarde. Desgevallend wordt een waardevermindering geboekt in geval van duurzame mindervalue of ontwaarding, verantwoord door de toestand, de rendabiliteit of de vooruitzichten van de vennootschap waarin de deelnemingen of de aandelen worden aangehouden.

De vorderingen en borgtochten in contanten worden in de balans opgenomen tegen de nominale waarde.

Voorraden

De grondstoffen en handelsgoederen worden gewaardeerd aan aanschaffingswaarde.

De voorraden worden gewaardeerd volgens de FIFO-methode of tegen marktwaarde indien deze lager is.

Waardeverminderingen worden geboekt voor verouderde en/of traag roterende voorraden.

Vorderingen

Vorderingen worden in de balans opgenomen tegen de nominale waarde.

Er wordt een gepaste waardevermindering toegepast indien de betaling op de vervaldag geheel of gedeeltelijk onzeker is, of wanneer de realisatiewaarde op balansdatum lager is dan hun boekwaarde.

Omrekeningsmethode van de jaarrekeningen van buitenlandse dochterondernemingen

Voor de buitenlandse dochterondernemingen waarbij de jaarrekening in een andere munt dan de Euro-munt is uitgedrukt, wordt gebruik gemaakt van de 'closing rate' of slotkoersmethode voor de omrekening naar Euro. Volgens deze methode worden alle actief en passiefbestanddelen van de buitenlandse dochterondernemingen, met uitzondering van het eigen vermogen, omgerekend tegen slotkoers, zijnde de laatst gekende indicatieve koers per 31 december. Het eigen vermogen wordt omgerekend tegen historische koers en de kosten en opbrengsten tegen gemiddelde koers van het boekjaar. De omrekeningsverschillen die hierbij ontstaan worden in een aparte rubriek van het geconsolideerd eigen vermogen opgenomen.

MÉTHODES DE CALCUL DES LATENCES FISCALES

Explication détaillée des méthodes mises en oeuvre pour la détermination des latences fiscales

Impôts différés et latences fiscales

Ventilation de la rubrique 168 du passif.....		
Impôts différés (en vertu de l'article 3:54 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations).....	1681	
Latences fiscales (en vertu de l'article 3:119 de l'arrêté royal précité).....	1682	

Codes	Exercice
168	19.949
1681	
1682	19.949

ETAT DES FRAIS DE CONSTITION, D'AUGMENTATION DE CAPITAL OU D'AUGMENTATION DE L'APPORT, FRAIS D'ÉMISSION D'EMPRUNTS ET FRAIS DE RESTRUCTURATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	20P	xxxxxxxxxxxxxxx	5
Mutations de l'exercice			
Nouveaux frais engagés.....	8002		
Amortissements	8003	2	
Ecart de conversion..... (+)/(-)	9980		
Autres	8004		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	(20)	3	
Dont			
Frais de constitution d'augmentation, de capital ou d'augmentation de l'apport, frais d'émission d'emprunts, primes de remboursement et autres frais d'établissement.....	200/2		
Frais de restructuration	204		

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
FRAIS DE DÉVELOPPEMENT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051P	xxxxxxxxxxxxxxx	915
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée.....	8021	138	
Cessions et désaffectations.....	8031	4	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8041		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99811		
Autres variations..... (+)/(-)	99821		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051	1.049	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121P	xxxxxxxxxxxxxxx	671
Mutations de l'exercice			
Actés.....	8071	83	
Repris	8081		
Acquis de tiers.....	8091		
Annulés	8101	4	
Transférés d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8111		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99831		
Autres variations..... (+)/(-)	99841		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121	750	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	81311	<u>299</u>	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	xxxxxxxxxxxxxxxx	4.064
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée.....	8161	622	
Cessions et désaffectations.....	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8181		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99851		
Autres variations..... (+)/(-)	99861		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	4.686	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées.....	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées.....	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8241		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99871		
Autres variations..... (+)/(-)	99881		
Plus-values au terme de l'exercice	8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	xxxxxxxxxxxxxxxx	2.036
Mutations de l'exercice			
Actés.....	8271	197	
Repris	8281		
Acquis de tiers.....	8291		
Annulés	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8311		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99891		
Autres variations..... (+)/(-)	99901		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	2.233	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	2.453	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	xxxxxxxxxxxxxxx	990.606
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée.....	8162	10.636	
Cessions et désaffectations.....	8172	3.312	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8182	40.657	
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99852	-7.173	
Autres variations..... (+)/(-)	99862	-595	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	1.030.819	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées.....	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées.....	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8242		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99872		
Autres variations..... (+)/(-)	99882		
Plus-values au terme de l'exercice	8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	xxxxxxxxxxxxxxx	346.558
Mutations de l'exercice			
Actés.....	8272	60.922	
Repris	8282		
Acquis de tiers.....	8292		
Annulés	8302	2.755	
Transférés d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8312		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99892	-3.558	
Autres variations..... (+)/(-)	99902		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	401.167	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23)	629.652	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	xxxxxxxxxxxxxxx	508
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée.....	8163	167	
Cessions et désaffectations.....	8173	99	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8183	1	
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99853		
Autres variations..... (+)/(-)	99863		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	577	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées.....	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées.....	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8243		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99873		
Autres variations..... (+)/(-)	99883		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	xxxxxxxxxxxxxxx	402
Mutations de l'exercice			
Actés.....	8273	47	
Repris	8283		
Acquis de tiers.....	8293		
Annulés	8303	95	
Transférés d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8313		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99893		
Autres variations..... (+)/(-)	99903		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	354	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	223	

AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	xxxxxxxxxxxxxxxx	14
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée.....	8165	1	
Cessions et désaffectations.....	8175		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8185		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99855		
Autres variations..... (+)/(-)	99865		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	15	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées.....	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées.....	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8245		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99875		
Autres variations..... (+)/(-)	99885		
Plus-values au terme de l'exercice	8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	xxxxxxxxxxxxxxxx	6
Mutations de l'exercice			
Actés.....	8275	2	
Repris	8285		
Acquis de tiers.....	8295		
Annulés	8305		
Transférés d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8315		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99895		
Autres variations..... (+)/(-)	99905		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	8	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(26)	7	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196P	xxxxxxxxxxxxxxxx	44.370
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée.....	8166	18.466	
Cessions et désaffectations.....	8176		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8186	-40.658	
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99856		
Autres variations..... (+)/(-)	99866	-147	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196	22.031	
Plus-values au terme de l'exercice	8256P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées.....	8216		
Acquises de tiers	8226		
Annulées.....	8236		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8246		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99876		
Autres variations..... (+)/(-)	99886		
Plus-values au terme de l'exercice	8256		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actés.....	8276		
Repris	8286		
Acquis de tiers.....	8296		
Annulés	8306		
Transférés d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8316		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99896		
Autres variations..... (+)/(-)	99906		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(27)	22.031	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	xxxxxxxxxxxxxxxx	7.257
Mutations de l'exercice			
Acquisitions.....	8362	2.065	
Cessions et retraits.....	8372	13	
Transferts d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8382		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99912		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	9.309	
Plus-values au terme de l'exercice	8452P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées.....	8412		
Acquises de tiers	8422		
Annulées	8432		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99922		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8442		
Plus-values au terme de l'exercice	8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées.....	8472		
Reprises.....	8482		
Acquises de tiers	8492		
Annulées.....	8502		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99932		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8542		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)	<u>9.309</u>	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	xxxxxxxxxxxxxxxx	12.199
Mutations de l'exercice			
Additions.....	8582	5.437	
Remboursements.....	8592	438	
Réductions de valeur actées.....	8602		
Réductions de valeur reprises.....	8612		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99952		
Autres..... (+)/(-)	8632		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	<u>17.198</u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8652		

ÉTAT DES RÉSERVES CONSOLIDÉES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Réserves consolidées au terme de l'exercice (+)/(-)	9910P	xxxxxxxxxxxxxxx	-7.478
Mutations de l'exercice			
Quote-part du groupe dans le résultat consolidé (+)/(-)	99002	23.216	
Autres variations (+)/(-)	99003	-14.839	
Autres variations			
<i>(à ventiler pour les montants significatifs non attribués à la quote-part du groupe dans le résultat consolidé)</i>			
Dividend		-14.827	
Andere		-12	
Réserves consolidées au terme de l'exercice (+)/(-)	(9910)	899	

ÉTAT DES ÉCARTS DE CONSOLIDATION ET DE MISE EN ÉQUIVALENCE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CONSOLIDATION - ÉCARTS POSITIFS			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99201P	xxxxxxxxxxxxxxx	22.809
Mutations de l'exercice			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention.	99021		
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention	99031		
Amortissements	99041	-18.692	
Écarts portés en résultats	99051		
Autres variations	99061		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99201	4.117	
CONSOLIDATION - ÉCARTS NÉGATIFS			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99111P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention.	99022		
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention	99032		
Amortissements	99042		
Écarts portés en résultats	99052		
Autres variations	99062		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99111		
MISE EN ÉQUIVALENCE - ÉCARTS POSITIFS			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99202P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention.	99023		
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention	99033		
Amortissements	99043		
Écarts portés en résultats	99053		
Autres variations	99063		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99202		
MISE EN ÉQUIVALENCE - ÉCARTS NÉGATIFS			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99112P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention.	99024		
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention	99034		
Amortissements	99044		
Écarts portés en résultats	99054		
Autres variations	99064		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99112		

ETAT DES DETTES**VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE****Dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	66.741
Emprunts subordonnés	8811	8.148
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	58.593
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	722
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	67.463

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	284.043
Emprunts subordonnés	8812	58.080
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	225.963
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	284.043

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	252.403
Emprunts subordonnés	8813	32.773
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	219.630
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	252.403

**DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES
CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES SUR LES ACTIFS DES ENTREPRISES
COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION**

	Codes	Exercice
Dettes financières	8922	504.185
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	504.185
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts.....	9032	
Rémunérations et charges sociales.....	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs des entreprises comprises dans la consolidation	9062	504.185

RÉSULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CHIFFRE D'AFFAIRES NET			
Ventilation par catégorie d'activité			
Ventilation par marché géographique			
Caraïbisch gebied		14.562	16.650
België		203.258	216.011
Chiffre d'affaire agrégé du groupe en Belgique	99083	217.820	232.661
EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL (EN UNITÉS) ET FRAIS DE PERSONNEL			
Entreprise consolidante et filiales consolidées par intégration globale			
Effectif moyen du personnel	90901	68	57
Ouvriers.....	90911		
Employés	90921	64	57
Personnel de direction	90931	1	
Autres	90941	3	
Frais de personnel			
Rémunérations et charges sociales	99621	5.507	5.251
Pensions	99622		
Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées	99081		
Filiales consolidées par intégration proportionnelle			
Effectif moyen du personnel	90902	82	72
Ouvriers.....	90912		
Employés	90922	82	72
Personnel de direction	90932		
Autres	90942		
Frais de personnel			
Rémunérations et charges sociales	99623	2.370	1.913
Pensions	99624		
Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées	99082		

RÉSULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RECURRENENTS	76	419	2.042
Produits d'exploitation non récurrents	76A	405	2.042
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		5
Reprises d'amortissements sur écarts de consolidation	9970		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		2.037
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	405	
Dont			
Produits financiers non récurrents	76B	14	
Reprises de réduction de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631	14	
Autres produits financiers non récurrents	769		
Dont			

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CHARGES NON RECURRENTEES	66	1	1.145
Charges d'exploitation non récurrentes	66A	1	1.145
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		1.145
Amortissements sur écarts de consolidation positifs	9962		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7	1	
Dont.....			
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	6690		
Charges financières non récurrentes	66B		
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Dont			
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	6691		
Prise en résultats d'écarts de consolidation négatifs	9963		

RÉSULTATS

IMPOTS SUR LE RESULTAT

Différence entre la charge fiscale imputée au compte de résultats consolidé de l'exercice et des exercices antérieurs, et la charge fiscale déjà payée ou à payer au titre de ces exercices, dans la mesure où cette différence est d'un intérêt certain au regard de la charge fiscale future

Influence des résultats non-récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
99084		
99085		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Codes	Exercice
9149	
99086	865.627
99087	
9217	
9218	
9219	
99088	
99089	
99090	
99091	
99092	
99093	
99094	
99095	

GARANTIES PERSONNELLES constituées ou irrévocablement promises par les entreprises comprises dans la consolidation pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers

GARANTIES RÉELLES constituées ou irrévocablement promises par les entreprises comprises dans la consolidation sur leurs actifs propres, pour sûreté des dettes et engagements respectivement:

d'entreprises comprises dans la consolidation
de tiers.....

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN.....

ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS

DROITS RÉSULTANT D'OPÉRATIONS RELATIVES:

aux taux d'intérêt
aux taux de change.....
aux prix des matières premières ou marchandises
autres opérations similaires.....

ENGAGEMENTS RÉSULTANT D'OPÉRATIONS RELATIVES:

aux taux d'intérêt
aux taux de change.....
aux prix des matières premières ou marchandises
autres opérations similaires.....

ENGAGEMENTS RESULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHEES A DES VENTES OU PRESTATIONS DEJA EFFECTUEES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice

ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE PENSIONS DE RETRAITE ET DE SURVIE AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS, À CHARGE DES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSEQUENCES FINANCIERES DES OPERATIONS NON INSCRITES AU BILAN**

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière des entreprises qui sont intégrées dans la consolidation

	Exercice
Aspiravi NV	
Er zijn volgende bankwaarborgen	
Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap Departement Leefmilieu en infrastructuur	13
Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap Waterwegen en Zeewezen	75
Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap Wegenbeleid en beheer	222
Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap Wegenbeleid & beheer	6
Waalse regering	417
Waalse regering	400
Waalse regering	400
Stad Le Roeulx	100
Ovam	244
De vennootschap engageert zich om gedurende de ganse looptijd van haar kredieten bij ING en BNP Paribas Fortis de inkomsten uit de verkoop van elektriciteit uit haar projecten de domicilieren bij ING en BNP paribas Fortis.	
De vennootschap dient bepaalde financiële covenants te respecteren op het niveau van haar solvabiliteit en haar Debt Service Coverage Ratio	
De vennootschap verbindt zich ertoe om gedurende de ganse looptijd van de kredieten de gefinancierde installaties niet te vervreemden of met zakelijke rechten te bezwaren, te verhuren of meer algemeen geen lasten op deze goederen toe te staan in het voordeel van derden	
Aspiravi Antillen NV	
Bankwaarborg ten gunste van Dexia Credit Local (in USD)	3.200
Er werd een waarborg verstrekt aan NuCuraçao Windparken BV in het kader van een ESSA (Equity Support and Subordination Agreement)	
Aspiravi Holding NV	
De vennootschap heeft waarborgen gesteld in het kader van de financiering van de participatie in Northwind aan Aspiravi Offshore ten belope van	2.778
Daarnaast heeft de vennootschap waarborgen gesteld in het kader van de financiering van de offshore windturbineparken Rentel en Seamade voor een totaal bedrag van	2.389
Voor lange termijnindekking is een waarborg gesteld tvv Aspiravi Trading voor een bedrag van	5.000
Voor lange termijnindekking is eveneens een waarborg geteld tvv Aspiravi trading in de vorm van een Parent Company Guearentee	
Voor de bouw van de windparken te Brecht en Lommel werd een Parent Company Garantie opgesteld tvv Aspiravi nv voor een bedrag van	17.468
Voor de bouw van de windparken te Lommel werd een Parent Company Garantie opgesteld tvv Lommel win(d)t nv voor een bedrag van	14.735
A&S Energie NV	
Bankgarantie 1 ter waarde van 6.000€ t.a.v. OVAM	
Bankgarantie 2 ter waarde van 6.000€ t.a.v. OVAM	
A&S Energie NV heeft zich garant gesteld voor de onbetaalde facturen uit het EPC contract tussen A&U Energie NV en Bertsch Energy GmbH	
Northwind NV	
Verplichting voor het nemen van de nodige technische maatregelen voor de definitieve buitengebruikstelling van de elektriciteitskabels conform de specifieke reglementering ter zake. Verplichting voor de behandeling en het weghalen van de installatie bij d	
Recht tot opname lening bij aandeelhouders van 24.600.000,00 euro	
De vennootschap dient bepaalde covenants op haar leningen na te leven. Er werd aan alle covenants voldaan per 31/12/2020	
Aspiravi Offshore NV	

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSEQUENCES FINANCIERES DES OPERATIONS NON INSCRITES AU BILAN**

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière des entreprises qui sont intégrées dans la consolidation

	Exercice
De vennootschap heeft waarborgen gesteld in het kader van de financiering van de participatie in Northwind ten belope van Hiervan staat 4 783 1,76 op een geblokkeerde rekening zoals vermeld in code 9192	9.840
Een deel van deze verbintenis wordt gewaarborgd door derden ten belope van	2.279
Daarnaast werd een waarborg verstrekt aan Northwind in het kader van de door deze laatste te stellen DSRA, voor een bedrag van Voor dit bedrag werd door Aspiravi Holding een solidaire en hoofdelijke borg gegeven.	2.778
Aspiravi Offshore II NV	
Contigent equity loan facility	1.313
PCR Loan facility	1.076
Borgstelling Aspirav Holding NV tvv Aspiravi Offshore II NV	2.389
Limburg Win(d)t NV	
Garantie aan De Scheepvaart 85.000 EUR	
Garantie aan De Scheepvaart 65.000 EUR	
De vennootschap engageert zich om gedurende de ganse looptijd van haar kredieten bij ING de inkomsten uit de verkoop van elektriciteit uit haar projecten te domiciliëren bij ING. De vennootschap dient bepaalde financiële covenants te respecteren op het niveau van haar solvabiliteit en haar Debt Service Coverage Ratio. De vennootschap verbindt zich er toe om gedurende de ganse looptijd van de kredieten de gefinancierde installaties niet te vervreemden of met zakelijke rechten te bezwaren, te verhuren of meer algemeen geen lasten op deze Lommel Win(d)t NV	
De vennootschap dient bepaalde solvabiliteitsratios en terugbetalingsratios te respecteren.	
De vennootschap verbindt zich er toe om gedurende de ganse looptijd van de kredieten de 5 windturbines niet te vervreemden, noch te hypothekeer, noch te belasten met voorrecht of om het even welke lasten zonder schriftelijke toestemming van de kredietgev PCG Garantie gesteld door Aspiravi Holding	
Bankwaarborg gesteld door Nordex	
Cableco bv	
Verplichting voor het nemen van de nodige technische maatregelen voor de definitieve buitengebruikstelling van de elektriciteitskabels conform de specifieke reglementering ter zake. Verplichting voor de behandeling en het weghalen van de installatie bij de definitieve stopzetting conform de specifieke reglementering ter zake A&U Energie NV	
De vennootschap dient bepaalde financiële covenants te respecteren op het niveau van haar solvabiliteit en Debt Service Coverage Ratio. De vennootschap dient de door de lenders opgelegde Historic Debt Service Cover Ratio en de Forecast Debt Cover Ratio te respecteren. A&S Energie NV heeft zich garant gesteld voor de onbetaalde facturen uit het EPC contract tussen A&U Energie NV en Bertsch Energy GmbH. A&U Energie NV dient de grond in oorspronkelijke staat te herstellen.	
Bankgarantie OVAM ten bedrage van	16

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION QUI NE SONT PAS COMPRIS DANS LA CONSOLIDATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIEES			
Immobilisations financières			
Participations et actions	9261		
Créances			
A plus d'un an	9291		
A un an au plus.....	9301		
	9311		
Placements de trésorerie			
Actions.....	9321		
Créances	9331		
	9341		
Dettes			
A plus d'un an	9351		
A un an au plus.....	9361		
	9371		
Garanties personnelles et réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants.....	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières			
Participations et actions	9262	9.309	7.257
Créances			
A plus d'un an	9292		
A un an au plus.....	9302		
	9312		
Dettes			
A plus d'un an	9352		
A un an au plus.....	9362		
	9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES EFFECTUEES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHE

Mention de telles transactions, à l'exception des transactions au sein du groupe, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière des entreprises qui sont intégrées dans la consolidation en tant qu'un ensemble:

Néant

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**LES ADMINISTRATEURS OU GERANTS DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE**

Montant global des rémunérations allouées en raison de leurs fonctions dans l'entreprise consolidante, dans ses filiales et dans ses sociétés associées, y compris le montant des pensions de retraite allouées à ce titre aux anciens administrateurs ou gérants.....

Montant global des avances et des crédits accordés par l'entreprise consolidante, par une filiale ou par une société associée.....

Codes	Exercice
99097	112
99098	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIE (ILS SONT LIES)

Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès des sociétés du groupe

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercices de prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès des sociétés du groupe

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9507	101
95071	6
95072	
95073	
9509	
95091	
95092	
95093	

Mentions en application de l'article 3:63, §6 du Code des sociétés et des associations

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR**POUR CHAQUE CATÉGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR**

Catégorie d'instruments financiers dérivés	Risque couvert	Spéculation/couverture	Volume	Exercice		Exercice précédent	
				Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
		Couverture	283.989.120	0	0	0	22.375

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES COMPTABILISÉES À UN MONTANT SUPÉRIEUR À LA JUSTE VALEUR

Montants des actifs pris isolément ou regroupés de manière adéquate

Raison pour lesquelles la valeur comptable n'a pas été réduite

Eléments qui permettent de supposer que la valeur comptable sera recouvrée

Valeur comptable	Juste valeur